



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 1895 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 3 500 000 \$

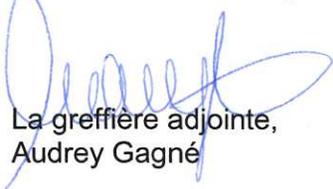
AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté à la séance ordinaire tenue le 15 février 2021, le **Règlement numéro 1895 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 500 000 \$**.

Ce règlement a pour objet le financement de dépenses en immobilisations.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 15 février 2021 et par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 18 juin 2021.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 28 juin 2021.

  
La greffière adjointe,  
Audrey Gagné